



BATT AUDIT

Commissariat aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Association CONNAISSANCE DE LA MEUSE

Carrière d'Haudainville
55100 VERDUN

RCS VERDUN 339 965 170

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Association CONNAISSANCE DE LA MEUSE

Carrières d'Haudainville
55100 VERDUN

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CONNAISSANCE DE LA MEUSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant le changement de méthode comptable intervenu compte tenu de l'application du règlement comptable associatif ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 applicable à partir du 1er janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités du Conseil d'administration et du Trésorier relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 15 juillet 2021

BATT AUDIT
Charlotte GENATIO



Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION BILAN ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	322 736,79	307 849,59	14 887,20	27 621,43
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	224 924,96		224 924,96	224 924,96
Constructions	2 995 899,97	2 447 139,38	548 760,59	588 531,85
Installations techn., matériel et outil. ind.	2 672 909,46	2 467 165,45	205 744,01	267 745,85
Autres	348 983,69	337 855,12	11 128,57	15 581,50
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	73,84		73,84	73,84
Prêts				
Autres	1 939,95		1 939,95	1 939,95
TOTAL (I)	6 567 468,66	5 560 009,54	1 007 459,12	1 126 419,38
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	110 151,97	91 839,62	18 312,35	17 414,25
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	15 290,28	5 625,00	9 665,28	34 081,61
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	92 402,39		92 402,39	123 688,42
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	112 455,51		112 455,51	48 003,12
Charges constatées d'avance	34 088,28		34 088,28	22 099,30
TOTAL (II)	364 388,43	97 464,62	266 923,81	245 286,70
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 931 857,09	5 657 474,16	1 274 382,93	1 371 706,08

ASSOCIATION BILAN PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	100 000,00	100 000,00
Autres		
Report à nouveau	71 968,60	78 533,95
Excédent ou déficit de l'exercice	-33 910,92	-6 565,35
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>138 057,68</i>	<i>171 968,60</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	426 515,82	529 294,96
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	564 573,50	701 263,56
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	27 124,54	28 424,23
TOTAL (II)	27 124,54	28 424,23
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	90 745,00	75 509,00
TOTAL (III)	90 745,00	75 509,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	311 990,09	224 092,87
Emprunts et dettes financières diverses	1 500,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 728,36	259 294,51
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	32 391,82	55 866,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 947,76	23 257,53
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	56 381,86	3 998,00
TOTAL (IV)	591 939,89	566 509,29
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	1 274 382,93	1 371 706,08

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 267,50	6 567,50
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	7 528,67	226 541,06
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	34 383,92	723 005,87
<i>Dont parrainages</i>	1 888,29	660 661,39
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	455 545,91	531 747,98
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	101 011,71	114 334,14
Utilisations des fonds dédiés	1 299,69	1 299,69
Autres produits	42 993,64	84 635,87
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	649 031,04	1 688 132,11
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	32 562,44	414 293,40
Variation de stock	-8 346,94	6 080,57
Autres achats et charges externes	263 636,56	588 102,87
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	23 723,00	24 204,50
Salaires et traitements	164 242,32	376 345,29
Charges sociales	18 900,94	80 801,66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	269 380,88	272 851,57
Dotations aux provisions	15 236,00	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 207,42	59 007,37
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	782 542,62	1 821 687,23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-133 511,58	-133 555,12
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7,60	50,97
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7,60	50,97
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 186,08	5 151,02
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	3 186,08	5 151,02
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 178,48	-5 100,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-136 690,06	-138 655,17

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	102 779,14	132 089,82
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	102 779,14	132 089,82
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	102 779,14	132 089,82
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	751 817,78	1 820 272,90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	785 728,70	1 826 838,25
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-33 910,92	-6 565,35
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	122 787,00	843 822,00
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	122 787,00	843 822,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	122 787,00	843 822,00
TOTAL	122 787,00	843 822,00
TOTAL	-33 910,92	-6 565,35

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 274 382,93 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -33 910,92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a impacté fortement l'association puisqu'aucune programmation n'a pu voir le jour sur l'exercice 2020. L'association a eu recours à l'ensemble des moyens mis à disposition par l'Etat:

- Recours au chômage partiel
- Obtention des aides du fonds de solidarité
- Obtention d'un Pge pour un montant de 200 000 euros.

L'association Connaissance de la Meuse et la Fondation du Patrimoine ont lancé en 2019 une campagne de mobilisation de mécénat populaire ayant pour effet de recueillir des fonds dans le but la restauration du tableau de Mme ST BALMONT. Les sommes collectées au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 n'ont pas été comptabilisées dans les comptes 2019. Elles serviront à couvrir en 2021 les dépenses liées la restauration du tableau.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement Comptable:

La première application des règlements ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.



Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- du plan comptable général 2014 adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et ses modifications ;
- du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 et publié au JO du 30 décembre 2018. Il abroge le règlement CRC n° 99-01 (modifié en 2004) et tous les règlements le modifiant,

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	322 736,79		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains		224 924,96		
	Constructions	Sur sol propre	817 717,58		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	2 178 182,39		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		2 614 328,46		58 581,00
	Autres immos corporelles	Instal. généré., agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport		59 827,70	
	Matériel de bureau & info., mobilier		289 155,99		
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	6 184 137,08		58 581,00
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		74,00		
	Prêts et autres immobilisations financières		1 940,00		
		TOTAL IV	2 014,00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			6 508 887,87		58 581,00

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'ébts, de recherche & de dével.	TOTAL I			322 736,79		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II					
CORPORELLES	Terrains				224 924,96		
	Constructions	Sur sol propre			817 717,58		
		Sur sol d'autrui					
		Ins. gal. agen. amé. cons			2 178 182,39		
	Inst.tech., mat. outillage indus.				2 672 909,46		
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				59 827,70	
		Matériel de transport				289 155,99	
	Mat.bureau, info., mob.						
	Emballages récup. div.						
	Immos corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL III			6 242 718,08		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				74,00		
	Prêts & autres immob. financières				1 940,00		
		TOTAL IV			2 014,00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					6 567 468,87		

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL	295 115,36	12 734,23		307 849,59
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	276 390,50	30 995,09		307 385,59
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	2 130 977,62	8 776,17		2 139 753,79
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 346 582,61	120 582,84		2 467 165,45
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport	44 594,33	4 104,80		48 699,13
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	288 807,86	348,13		289 155,99
	TOTAL	5 087 352,92	164 807,03		5 252 159,95
	TOTAL GENERAL	5 382 468,28	177 541,26		5 560 009,54

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

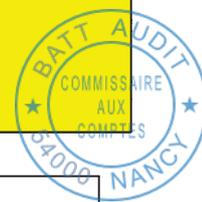


TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	75 509,00	15 236,00		90 745,00
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	28 424,23		1 299,69	27 124,54	
TOTAL II		103 933,23	15 236,00	1 299,69	117 869,54
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours	84 390,78	91 839,62	84 390,78	91 839,62
Sur comptes clients	5 625,00			5 625,00	
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III		90 015,78	91 839,62	84 390,78	97 464,62
TOTAL GENERAL (I + II + III)		193 949,01	107 075,62	85 690,47	215 334,16
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		107 075,62	85 690,47	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	75 509	15 236			90 745
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	28 424		1 300		27 125
TOTAL	103 933	15 236	1 300		117 870
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		107 076	85 690		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 939,95		1 939,95
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	6 095,70		6 095,70
	Autres créances clients	9 194,58	9 194,58	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 015,75	1 015,75	
	Etat & autres	7 899,40	7 899,40	
	coll. publiques	7 703,30	7 703,30	
	Groupe et associés (2)	69 691,44	69 691,44	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	34 088,28	34 088,28	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		137 628,40	129 592,75	8 035,65
Renvois (1)	Montant			
(2)	des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

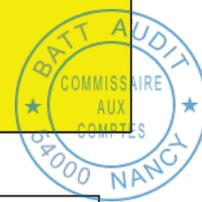
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	34 088,28
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	34 088,28

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	69 058,24
Disponibilités	
TOTAL	69 058,24

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		311 990,09	81 990,09	230 000,00	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		1 500,00	1 500,00		
Fournisseurs & comptes rattachés		167 728,36	167 728,36		
Personnel & comptes rattachés		14 016,00	14 016,00		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		14 671,82	14 671,82		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée		3 107,00	3 107,00		
collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		597,00	597,00		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		11 375,26	11 375,26		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		56 381,86	56 381,86		
TOTAUX		581 367,39	351 367,39	230 000,00	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	230 000,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	27 109,37			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

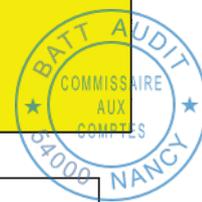
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	56 381,86
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	56 381,86

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 209,52
Dettes fiscales et sociales	20 488,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 108,73
TOTAL DES CHARGES À PAYER	83 806,25

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 90 744,81 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,00 %

Table de mortalité INSEE 2019

Départ volontaire à 60 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions			90 744,81			90 744,81
TOTAL			90 744,81			90 744,81



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires des bénévoles reçues par l'association étant très importantes, elles sont valorisées en pied du compte de résultat. Elles correspondent aux heures estimées sur la base de la convention collective dont relève l'association. Le coût de ces heures est augmenté des charges sociales afférentes. Le montant estimé à titre de 2020 s'élève à 122 787 euros. Les frais de déplacements des bénévoles engagés dans le cadre de leur activité est pris en charge par leurs soins et ne sont pas valorisés.